

De 2020 à 2028, les départs définitifs des enseignants-chercheurs augmentent de 67 %, notamment en sciences (+119 %)

Après une baisse continue entre 2010 et 2020, sous l'effet de la démographie, les départs définitifs (retraites et autres départs) des enseignants-chercheurs titulaires (EC) des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel devraient ensuite croître jusqu'en 2028 de 67 %, notamment en sciences (+119 %). Si l'on rapporte les départs aux effectifs en activité, la filière des sciences présenterait alors des taux de départs (ou taux de rotation) d'EC de plus en plus élevés, jusqu'à 3,0 % en 2025-2028, un niveau inhabituel pour cette discipline.

Les départs baissent jusqu'en 2020 puis remontent fortement sous l'effet de la démographie

Entre 2010 et 2020, les départs définitifs des enseignants-chercheurs du supérieur (EC) ont baissé de 34 %, passant de 1 810 à 1 190. En effet, d'une part, le nombre d'EC de 62 ans et plus s'est réduit de 10,2 % sur la période, d'autre part, leur âge moyen effectif de départ (ou « âge conjoncturel », définitions) en retraite a augmenté, passant de 64,3 ans en 2010 à 66,1 ans en 2016, pour atteindre 65,9 ans en 2020.

La hausse de l'âge conjoncturel au départ tient aux réglementations relatives aux retraites des fonctionnaires, dont la dernière a été instaurée par la loi de 2014 : en application, l'âge légal d'annulation de la décote a commencé à reculer et l'âge d'ouverture des droits (AOD, ou âge légal de départ) est passé de 60 ans pour les générations de la fonction publique sédentaire partant en 2010 à 62 ans pour celles partant en 2017. Or, 20 % des EC partent au plus tard deux ans après l'AOD.

Selon les projections du SiES (*Méthodologie*), les départs des EC devraient remonter tendanciellement à partir de 2021, pour atteindre 1 980 en 2028. Cette hausse de 67 %, comparable à celle de l'effectif des EC de 62 ans et plus (+66 %), tient vraisemblablement à l'histoire des recrutements dans les années 1980.

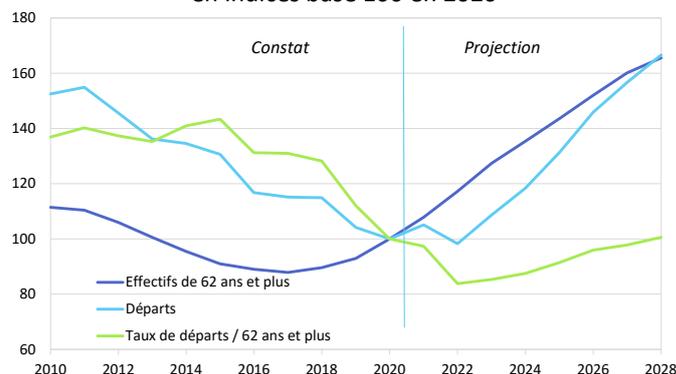
Toujours entre 2020 et 2028, la part des femmes augmentera sensiblement parmi les EC de 62 ans et plus. En conséquence, elles devraient constituer 36 % des départs en retraite en 2028, contre 29 % en 2020 (+7 points). Pour des raisons similaires, la disciplines des sciences verrait sa part augmenter, de 33 % en 2020 à 39 % dès 2022 puis 44 % 2028.

Chaque année, environ 600 maîtres de conférences (MCF) deviennent professeurs (PR) via le concours unique ; mais entre 2022 et 2025 et selon une disposition transitoire, il est prévu que 2 000 MCF supplémentaires soient promus PR en interne (*Méthodologie*). Notamment, 800 MCF seront promus dès 2022 : les plus âgés d'entre eux reporteront alors leur départ des six mois nécessaires pour retirer tout l'avantage de leur promotion comme PR. En conséquence, le taux de départs des EC de 62 ans et plus, qui rapporte l'effectif des partants à celui des agents en droit de partir, continuerait de baisser jusqu'en 2022, année des deux

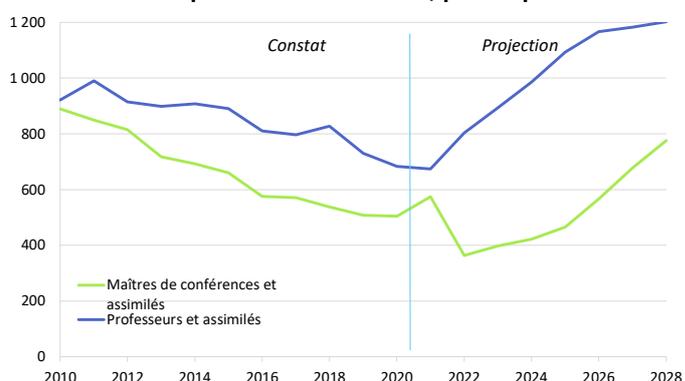
premières promotions internes, puis reviendrait progressivement à son niveau de 2020.

Toujours en raison des campagnes transitoires de promotion interne en PR, de 2022 à 2025, le partage entre PR et MCF serait alors très particulier : à 58 % en 2020, la part des PR parmi l'ensemble des EC partants passerait à 68 % en 2025 pour ensuite redescendre progressivement, à 63 % en 2028.

Départs et effectifs des EC de 62 ans et plus
en indices base 100 en 2020



Départs définitifs des EC, par corps



Champ : Enseignants chercheurs des EPSCP, France

Source : bases DGRH, modèles SiES

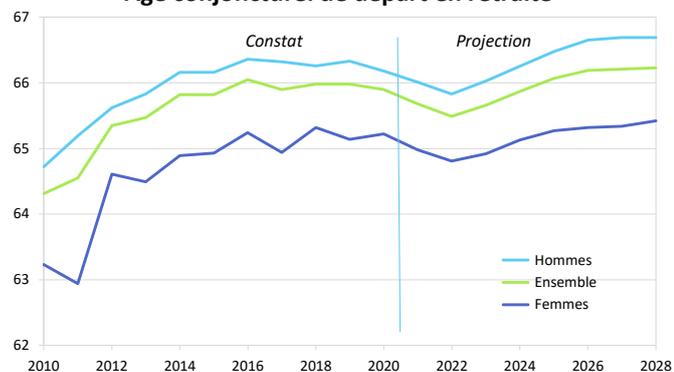
L'âge moyen au départ augmentera encore légèrement après 2022

L'âge conjoncturel au départ baisse en 2022, à 65,5 ans, ce pour plusieurs raisons. D'une part, les plus âgés parmi les 800 MCF promus dès 2022 reporteront leur départ à 2023 (*supra*) ; d'autre part, les femmes partent en retraite en

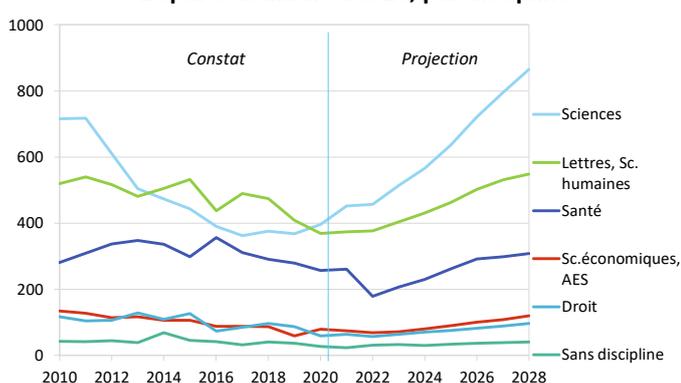
moyenne 13 mois plus tôt que les hommes et les EC en Sciences partent 11 mois plus tôt que dans les autres disciplines ; la prépondérance accrue de ces deux catégories (*supra*) aura donc pour effet d'abaisser l'âge au départ en retraite dès 2022 (et d'atténuer sa hausse au-delà).

Cet âge remonterait ensuite à 66,2 ans en 2026, pour les deux raisons principales suivantes : d'une part, l'âge limite avec dérogation de trois ans passera de 68 ans en 2020 à 70 ans en 2025 ; d'autre part, les 2 000 MCF promus PR en interne auront ainsi le droit de recourir à la dérogation des trois ans après l'âge limite.

Age conjoncturel de départ en retraite



Départs définitifs des EC, par discipline



Champ : Enseignants chercheurs des EPSCP, France
Source : bases DGRH, modèles SIES

Les départs en sciences augmenteraient de 119 % entre 2020 et 2028...

Les départs annuels d'EC en sciences ont diminué de moitié entre 2010 et 2020, atteignant un niveau très bas (400). Ils remonteraient aussi rapidement, jusqu'à 870 en 2028, en

hausse de 119 % en 8 ans ; ils expliquent 60 % de la hausse globale. Cette évolution en « V », particulièrement prononcée, est similaire à celle des effectifs d'EC de 62 ans et plus de la discipline. Ceux-ci devraient ainsi croître de 108 % de 2020 à 2028.

Les départs devraient remonter moins vite en droit (+63 %), en sciences économiques et AES (+51 %), en Lettres et sciences humaines (LSH, +49 %), voire même très peu dans les autres disciplines, toujours en lien avec les évolutions de leurs effectifs d'EC de 62 ans et plus.

... et le taux de départs en sciences monterait à 3,0 % sur 2025-2028

Le taux de départs définitifs, qui rapporte l'effectif des EC partants à l'ensemble des EC en activité, tous âges confondus, a baissé de 0,6 point entre les deux périodes 2010-2016 et 2017-2020, pour s'établir à 2,2 % ; ce taux de rotation se maintiendrait en moyenne sur la période 2021-2024, puis remonterait de 0,9 point sur 2025-2028 (3,1 %).

Si l'on détaille par discipline, les taux de départs en sciences sont habituellement faibles en raison de recrutements précoces et de carrières plus complètes, par contraste avec ceux en LSH et en santé. Cependant, en 2025-2028, les sciences devraient rejoindre quasiment les autres disciplines, avec un taux à 3,0 % : c'est un niveau inhabituel pour cette discipline.

Départs définitifs des EC :

taux de départs annuels moyens, en %

Discipline	Constat		Projection	
	2010-2016	2017-2020	2021-2024	2025-2028
Droit	2,8	2,1	1,6	2,2
Sc.économiques, AES	2,8	1,9	1,8	2,6
Lettres, Sc. humaines	3,3	2,9	2,6	3,4
Sciences	2,2	1,5	2,0	3,0
Santé	4,1	3,6	2,8	3,7
Sous-total	2,8	2,2	2,2	3,1
Sans discipline	4,4	3,2	2,8	3,5
Ensemble	2,9	2,2	2,2	3,1

Lecture : sur la période 2021-2024, les départs définitifs annuels des EC représenteraient 2,2 % des effectifs en activité.

Champ : Enseignants chercheurs des EPSCP, France
Source : bases DGRH, modèles SIES

**TSILAVOTOJHERY ANDRIAMBOAVONJY,
LOUIS MEURIC MESRI-SIES**

Départs définitifs : départs en retraite, yc retraites après surnombre, et autres départs définitifs.

« **Sans discipline** » : désigne les EC des grands établissements (CNAM, EHESS, ...). Avec les universités, ceux-ci constituent les **EPSCP**.

Chaque année, environ 500 MCF deviennent PR via le concours unique ; **entre 2022 et 2025, il prévu que 2 000 MCF supplémentaires soient promus PR en interne**, hors MCF hospitaliers : 1 500 MCF hors classe et 500 MCF de classe normale.

Age conjoncturel de départ en retraite : âge moyen auquel partent les EC une année donnée, compte tenu des réglementations en vigueur.

Méthodologie : les projections s'appuient sur la modélisation des probabilités de départ, modélisation réalisée sur la base des départs des EC observés de 2011 à 2020. Ces modèles comportementaux permettent ensuite de simuler les départs des EC encore actifs, pour les années 2021 et suivantes. Notamment, la modélisation des départs en retraite après l'âge d'ouverture des droits prend en compte plusieurs facteurs : l'atteinte de l'âge limite, de la dérogation de 3 ans après l'âge limite, le lieu de travail, la nationalité, la discipline et le corps. Ainsi, toutes choses égales, les EC d'Île-de-France et les ressortissants étrangers partent plus tard que la moyenne, et les disciplines où l'enseignant est qualifié puis titularisé le plus tôt permettent de partir plus tôt (voir « L'État de l'emploi scientifique en France » - édition 2020). Les projections, élaborées en juin 2021, ne préjugent pas d'une nouvelle réforme des retraites.

Pour en savoir plus :

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr, « statistiques et analyses »

Note d'information du SIES n°6, 2020 : « Les départs en retraite des titulaires de l'enseignement supérieur et de la recherche de 2018 à 2024 »

Note d'information du SIES n°4, 2021 : « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur, rentrées de 2020 à 2029 »